

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-355

### PEP de la Baie de Bourgneuf

### Action 1-3 : Appui à la mise à jour des DICRIM

#### Demande de subvention

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-263 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Claude CAUDAL, 1er Vice-Président,

CONSIDERANT

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** La communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Appui à la mise à jour des DICRIM – Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs » auprès de l'Etat afin d'obtenir une subvention de sa part.

**ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 16 666 € HT.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 2 août 2024

La Présidente,  
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND